

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Partenariat conclu entre les gouvernements pour construire des voies de dépassement sur la route 7 entre Rosetown et Delisle

Le Nouveau Plan Chantiers Canada est maintenant opérationnel en Saskatchewan

Le 11 septembre 2014 – Delisle (Saskatchewan)

Kelly Block, députée de Saskatoon-Rosetown-Biggar, était accompagnée aujourd'hui de la ministre des Routes et de l'Infrastructure de la Saskatchewan, Nancy Heppner, pour annoncer que le gouvernement du Canada a réservé un montant d'environ 3,8 millions de dollars pour le projet des voies de dépassement sur la route 7 en Saskatchewan, aux termes du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Le projet comprendra l'aménagement de huit voies de dépassement le long de la route 7, entre les villes de Rosetown et de Delisle, pour un total de 16 kilomètres de nouvelle route. Le projet améliorera la sécurité pour les véhicules circulant entre la Saskatchewan et l'Alberta, sur une route utilisée intensivement pour le transport de la potasse et de charges surdimensionnées.

Le Nouveau Plan Chantiers Canada est le plan d'infrastructure le plus vaste et le plus long de toute l'histoire du Canada. Aux termes de cet engagement sans précédent, on prévoit le versement de 53 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie pour appuyer les infrastructures provinciales, territoriales et municipales.

Au cours des dix prochaines années, la Saskatchewan profitera de plus de 1 milliard de dollars en financement fédéral exclusif, ce qui comprendra près de 437 millions de dollars aux termes du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Les faits en bref

- Le gouvernement du Canada réserve jusqu'à 50 p. 100 du montant des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 3 835 000 \$, pour ce projet dans le cadre des projets nationaux et régionaux aux termes du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada (PNR-VIPT). Ce financement est conditionnel à la signature d'une entente de contribution.
- Le gouvernement de la Saskatchewan versera également une contribution correspondant à 50 p. 100 des coûts admissibles et sera responsable de couvrir l'ensemble des coûts restants relatifs au projet.
- Le Nouveau Plan Chantiers Canada, de 53 milliards de dollars, offre un financement stable pour une période de dix ans et comprend ce qui suit :
 - Le Fonds d'amélioration des collectivités, qui comprend le Fonds de la taxe sur l'essence et le remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités, fournira plus de 32 milliards de dollars aux municipalités pour des projets comme les routes, les transports en commun et les installations récréatives, ainsi que pour d'autres infrastructures communautaires.
 - Le Nouveau Fonds Chantiers Canada, de 14 milliards de dollars, qui comprend les éléments suivants :
 - Le volet Infrastructures nationales, de 4 milliards de dollars, qui appuiera les projets d'importance nationale;
 - Le volet Infrastructures provinciales-territoriales, de 10 milliards de dollars, pour les projets d'importance nationale, régionale et locale. De ce montant, 1 milliard

- de dollars seront consacrés aux projets dans des collectivités de moins de 100 000 habitants, aux termes du Fonds des petites collectivités.
- Un montant additionnel de 1,25 milliard de dollars en financement pour le Fonds pour les partenariats public-privé (PPP) du Canada, administré par PPP Canada.
 - Un financement de 6 milliards de dollars continuera d'être versé partout au pays, cette année et par la suite, aux termes des programmes d'infrastructure actuels.

Citations

« L'appui de notre gouvernement pour les infrastructures publiques n'a jamais été aussi solide. Nous sommes ravis de collaborer avec la province de la Saskatchewan en vue d'approuver des projets aux termes du Nouveau Fonds Chantiers Canada, afin de garantir que le financement d'infrastructure continuera d'être versé en Saskatchewan. Les routes du Canada constituent des liens importants entre nos collectivités; c'est pourquoi notre gouvernement est fier d'appuyer le projet des voies de dépassement sur la route 7. Ce projet favorisera la promotion de la croissance économique dans la région, améliorera la mobilité en Saskatchewan, et accroîtra la sécurité pour tous les utilisateurs. »

Kelly Block
Députée de Saskatoon-Rosetown-Biggar

« Ce projet répond à l'augmentation de la circulation routière sur l'autoroute 7. La croissance dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des ressources se poursuit dans la région. Les voies de dépassement amélioreront la sécurité et l'efficacité pour les conducteurs qui se déplacent entre des villes comme Saskatoon et Calgary sur une partie importante de notre réseau routier national. »

Nancy Heppner
Ministre des Routes et de l'Infrastructure de la Saskatchewan

- 30 -

Liens connexes

Pour en savoir plus au sujet des projets nationaux et régionaux aux termes du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, visitez le site <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/nrp-pnr-prog-fra.html>.

Pour plus d'informations au sujet du Nouveau Plan Chantiers Canada, rendez-vous à <http://www.infrastructure.gc.ca/plan/nbcp-npcc-fra.html>.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de l'accent mis par le gouvernement du Canada sur les emplois et sur l'économie, consultez le site Web du Plan d'action économique du Canada à <http://www.pae.gc.ca/>.

- 30 -

Personnes-ressources

Vincent Rabault
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales,
et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
613-943-1838

Steve Shaheen
Consultant en communications
Ministère des Routes et de l'Infrastructure
306 933-5641

Infrastructure Canada
613-960-9251

Sans frais : 1-877-250-7154

media@infoc.gc.ca

Suivez-nous sur Twitter à https://twitter.com/INFC_fra